

Communiqué de presse commun de la FSP, l'ASP, la SBAP, prio.swiss et H+ :

### **La structure tarifaire pour la psychothérapie psychologique soumise à approbation**

**18.12.2025 – Les associations de psychologues FSP, SBAP, ASP, H+ Les Hôpitaux de Suisse ainsi que leur partenaire tarifaire prio.swiss ont négocié avec succès une structure tarifaire définitive pour la facturation des psychothérapies psychologiques. Ces documents ont été soumis au Conseil fédéral le 18.12.2025 pour approbation. Il s'agit d'une modernisation importante du système de santé : pour la première fois, les prestations psychologiques ambulatoires effectuées par un-e psychologue sont intégrées dans une structure tarifaire en vigueur dans toute la Suisse pour toutes les assurances et tous les fournisseurs de prestations. Le niveau du tarif fera l'objet de négociations ultérieures entre les fournisseurs de prestations et les communautés d'achat des assureurs.**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, les psychologues-psychothérapeutes et leurs organisations peuvent facturer leurs prestations sur prescription médicale à l'assurance de base. La structure tarifaire, qui sert de base à la facturation avec les assurances-maladie, détermine notamment si et dans quelle mesure les différentes prestations peuvent être facturées.

Après plusieurs années de négociations, les trois associations professionnelles de psychologues (FSP, ASP et SBAP) sont parvenues, en collaboration avec H+ Les Hôpitaux de Suisse, à un accord sur une structure tarifaire définitive avec l'association des assureurs-maladie suisses prio.swiss. La structure tarifaire a été soumise au Conseil fédéral pour approbation le 18 décembre 2025, avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Une fois l'examen terminé, le Conseil fédéral pourra approuver la structure tarifaire et la mettre en vigueur. Pour la première fois, les prestations psychothérapeutiques psychologiques ambulatoires effectuées seront ainsi représentées dans une structure tarifaire s'appliquant à toute la Suisse pour toutes les assurances et les fournisseurs de prestations.

Le niveau définitif du tarif sera négocié séparément, au cours des prochains mois, entre les fournisseurs de prestations et les communautés d'achat des assurances (tarifsuisse, HSK et CSS). Les partenaires tarifaires s'engagent avec vigueur dans un esprit de partenariat en faveur de l'introduction rapide d'une convention tarifaire nationale visant à harmoniser et à renforcer l'offre de soins sur l'ensemble du territoire.

**Saskia Schenker, directrice de prio.swiss :** « prio.swiss a à cœur de faire avancer des projets importants dans le domaine de la santé en collaboration avec les partenaires tarifaires. Le travail acharné de tous les partenaires et les négociations difficiles pour les deux parties ont permis d'aboutir à cette nouvelle structure tarifaire Les tarifs provisoires actuels pourront ainsi être remplacés par une structure tarifaire basée sur les données ».

**Anne-Geneviève Bütkofer, directrice de H+ :** « Les hôpitaux et les cliniques ont justement besoin de tarifs couvrant les coûts. Grâce à la nouvelle structure tarifaire, les assurances et les fournisseurs de prestations ont créé les conditions permettant d'assurer une rémunération appropriée à partir du 1.1.2027 ».

**Tiziana Perini, coprésidente de la FSP :** « La prise en charge de la santé psychique en Suisse est soumise à une forte pression. Il est donc d'autant plus urgent de mettre en place des conditions-cadres sûres pour le travail des psychologues-psychothérapeutes, qui est essentiel au bon fonctionnement du système. Le remplacement de la structure tarifaire provisoire est un pas important dans la bonne direction. En attendant, pour les associations professionnelles de psychologues, il est indispensable d'introduire un tarif définitif le plus rapidement possible ».

**Pour tout renseignement complémentaire :**

Associations des psychologues : [media@fsp.psychologie.ch](mailto:media@fsp.psychologie.ch) ; +41 31 388 88 48

prio.swiss : [media@prio.swiss](mailto:media@prio.swiss), +41 79 874 85 47

H+ : [medien@hplus.ch](mailto:medien@hplus.ch), +41 31 335 11 63